R H 7 C В 0 d E H R A Z 5 S H

Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY – MONTPELLIER

DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D613-1 à D613-6, D613-11, D613-14, D681-2, D683-2 et D684-2

Vu l'arrêté du 03 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires

Vu l'arrêté ministériel du 7 juin 2011 habilitant certaines universités à délivrer le diplôme d'accès aux études universitaires

Vu les pièces justificatives produites par M. MIKE MERCIER, né le 15 septembre 1985 à MONTPELLIER (034), en vue de son inscription au Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires — OPTION – A

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires le DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES - OPTION -A, mention assez bien

est décemé à M. MIKE MERCIER

au titre de l'année universitaire 2013-2014

Le titulaire

La Présidente

MONTIII 10699331

Z

Anne FRAÏSSE

Fait à Montpellier, le 3 février 2015 Armande LE PELLEC MULLER Le Recteur d'Académ Chancelier des unive

/2015201304929

ALL MANAGEMENT AND ASSESSMENT AND ASSESSMENT ASSESSMENT